

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-409

Décision Modificative n°1 (exercice 2019) - Budget principal et budgets annexes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

Décision Modificative n°1 (exercice 2019) - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2019, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2019, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

20
19

DECISION MODIFICATIVE N°1

2019

DM n°1 – Novembre 2019

La décision modificative n°1 - Sommaire

Sommaire

Le budget principal

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°1
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les budgets annexes

- Le budget annexe Stationnement
- Le budget annexe Parc de Noron
- Le budget annexe Crématorium
- Le budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux
- La régie Energies Renouvelables

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Cette actualisation de la programmation permet d'ajuster le volume d'emprunt nécessaire au financement des dépenses inscrites au budget.

	En K€	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement		714,7	714,7
Dont Réel		209,2	714,7
Dont Ordre		505,5	
Investissement		-2 454,0	-2 454,0
Dont Réel		-2 454,0	-2 959,5
Dont Ordre		0,0	505,5

Décomposé ainsi : une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget de - 2 274 K€ et des recettes d'équipement -685,5 K€ (voir diapo suivante)

3

L'ensemble des mouvements proposés permet d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement de + 714,7 K€

Les ajustements principaux :

Impôts et taxes :

Le FPIC est ajusté conformément aux montants notifiés + 237 K€ (brut)

Le produit des contributions directes de TF est ajusté suite à la notification de la part de l'Etat des bases définitives (- 130 K€), compensé par l'inscription des rôles complémentaires et supplémentaires de TH et TF (+140 K€).

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Inscription des écritures relatives à la gestion du complexe de la Venise Verte pour l'année 2018 (+86 K€)

Produits exceptionnels :

Les droits d'entrée relatifs au nouveau contrat de DSP pour l'Acclameur seront comptabilisés en fonctionnement, soit + 290 K€.

Dotations et participations :

Quelques participations pour des manifestations culturelles et sportives ont été octroyées (+20 K€)

4

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 209,2 K€ est constaté

Les ajustements principaux :

La masse salariale est réduite de 79,3 K€ correspondant à l'enveloppe dédiée aux contrats aidés dits « parcours emploi et compétences » aucun contrat n'ayant été signé (la recette correspondante est dans le même temps abandonnée). En 2020, sont identifiés trois contrats PEC.

Charges à caractère général :

Certaines écritures de régularisation de l'exercice 2018 avec la CAN nécessitent des crédits complémentaires (Complexe sportif de la Venise Verte + 46 K€, garage communautaire + 50 K€).

Des contrats de prestation de services pour des manifestations telles que Niort Plage ou Niort en forme (+12 K€) ou bien la certification AFNOR (+5 K€) conduisent à ajuster les inscriptions budgétaires 2019.

D'autres dépenses sont réduites, telles celle pour le transport scolaire (-9 K€, décalage des travaux), ou celle pour l'étude sur la qualité de l'air (consultation favorable -14,5 K€).

Autres charges :

-Diminution de la contribution aux OGEC pour les élèves scolarisés en maternelle (-50 K€) (les effectifs sont dorénavant connus et permettent d'ajuster le besoin),

-Inscription des admissions en non valeur (170,8 K€) dont une partie sera remboursée par le SEV sur ce même exercice

-Ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du Parc de Noron (- 37,9 K€) et de la subvention exceptionnelle du Stationnement (-32 K€) ainsi que suppression de la subvention exceptionnelle Chaufferie Bois les Brizeaux (-28 K€) (cf. budgets annexes).

-Augmentation des charges d'intérêt de la dette de +125 K€ pour faire face aux remboursements anticipés des 4 prêts refinancés en juillet (dès 2019 ces charges seront en baisse).

Le solde des mouvements proposés en investissement permet de réduire les dépenses de - 2 453,9 K€ et d'ajuster les recettes réelles de – 685,9 K€

En dépenses :

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

Les opérations suivies en AP/CP (Port Boinot et ADAP) verront leur CP 2019 affinés selon le calendrier prévisionnel de dépenses.

Parallèlement, certaines opérations nécessitent l'inscription de crédits avant la fin de l'année 2019, notamment :

- Pour le CTEVN pour la réalisation de travaux d'urgence et d'aménagement des locaux (+116 K€)
- Pour l'acquisition d'un tunnel de lavage pour le restaurant scolaire Ferdinand Buisson (+30 K€)
- Pour les biens de retour de l'Acclameur (+50 K€ correspondant à la TVA)

Le volume des dépenses d'investissement est réduit de 2 453,9 K€.

	En K€	DEPENSES	RECETTES
URBANISME ET HABITAT		-1 841,4	-801,6
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS		-1 841,4	-801,6
OPAH-RU requalification du centre ville		-189,5	
OPAH-RU Communautaire		-9,5	
Verrière passage du commerce		-400,0	-98,0
ZAC Terre de Sport		50,0	-198,7
Ilot Champommier		-40,0	
Parc Naturel Urbain		-1 047,4	-117,0
Port Boinot - AP - Bâtiments et espaces publics		-1 050,0	-117,0
Port Boinot - AP - Etude modes de gestion		27,6	
Concept PNU et CC3M		-25,0	
Brèche		-30,0	
Contrat de Ville		-150,0	-69,0
Pôle Gare - Niort Atlantique		-25,0	
PACT CAN			-318,9
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS		-444,6	31,7
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP		-400,0	31,7
Accessibilité des ERP		-400,0	31,7
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC		-17,1	
Voirie		12,9	
Réfection de voiries et signalisation - PVR		12,9	
Mobilité et éclairage public		-20,0	
Opérations d'aménagement		-10,0	
Coulée Verte Amont		-10,0	
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES		-27,5	

En recettes :

Les **ajustements** correspondent majoritairement à des prévisions qui ne se réaliseront pas en 2019 du fait du décalage des dépenses afférentes, ils seront sollicités en 2020, notamment :

- La verrière passage du commerce (- 98 K€)
- Port Boinot (-117 K€)
- Le Moulin du Roc (-114 K€)
- Le PACT CAN II (-318 K€)

mais aussi à de **nouvelles inscriptions**, notamment :

- Le produit des amendes de police dont la notification permet d'inscrire 216 K€ supplémentaires

Et à des **changements de comptabilisation** :

- Acclameur - droits d'entrée (inscrits en fonctionnement) (-240 K€)

Globalement, le volume des recettes d'investissement diminue de 685,9 K€.

En K€	DEPENSES	RECETTES
EDUCATION ET JEUNESSE	-161,2	-2,3
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	-161,2	-2,3
Restauration scolaire	30,0	
Bâtiments scolaires	-191,2	-2,3
SPORT	-45,0	-16,6
12 SPORT	-45,0	-16,6
Equipements sportifs	-45,0	-16,6
Salles de sport - Pontreau	-45,0	
Stades - Vestiaires Cholette		-16,6
CULTURE		-114,0
13 EQUIPEMENTS CULTURELS		-114,0
Le Moulin du Roc		-114,0
LES RESSOURCES	38,3	
14 SYSTÈME D'INFORMATION	-97,0	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	114,1	
Pôle technique	116,5	
Espaces verts naturels	116,5	
Pôle administratif	-2,4	
Gestion Technique des Bâtiments (GTB)	-40,0	
Travaux de sécurité	37,6	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	21,2	
AUTRES		216,9
Amendes de police		216,9
Total général	-2 454,0	-686,0

Pour mémoire, le volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2019 est le suivant (en K€) :

Emprunt BP 2019	12 815
Emprunt 2017 et 2018 « restant à réaliser »	4 500
Ajustement au BS	-3 525
Ajustement DM n°1	-2 274
Montant inscrit au budget 2019 =	11 517
<i>Dont emprunts nouveaux maximum restant à mobiliser en 2019</i>	<i>7 017</i>

Le montant de 4 500 K€ sera encaissé en fin d'année, correspondant à deux emprunts : 2 000 K€ souscrit en 2017, et le second de 2 500 K€ souscrit en 2018.

La collectivité, en encaissant un volume total d'emprunt de 4 500 K€ en 2019, respecte l'engagement pris dans le cadre du contrat financier pour cet exercice, elle pourrait encore contractualiser et encaisser un prêt de 1 500 K€.

Budget annexe Stationnement

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	19,9	19,9
Dont Réel	30,1	19,9
Dont Ordre	-10,2	0,0
Investissement	-10,2	-10,2
Dont Réel	-10,2	0,0
Dont Ordre	0,0	-10,2

En dépenses d'exploitation, les inscriptions tiennent compte notamment d'un abondement de crédits concernant les lignes relatives aux contrats de prestation des parkings en ouvrages et du différentiel de tarifs. En recettes, il s'agit d'un ajustement au vu du niveau des réalisations, principalement sur le parking de la Brèche (+55 K€).

Les écritures d'ordre correspondent à la diminution du virement de section.

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 32,1 K€ portant son montant total à 782,2 K€.

Budget annexe Parc de Noron

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	-37,9	-37,9
Dont Réel	-37,9	-37,9
Dont Ordre	0,0	0,0

La DM intègre :

- l'abandon des crédits liés à l'audit accompagnement évènementiel SO SPACE (-18,4 K€) et à l'audit général de l'équipement (-21K€), ces prestations sont réalisées en interne par le service Evènements
- l'intégration des admissions en non valeur pour l'exercice 2019 (+1,5 K€)

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 37,9 K€ portant son montant total à 727,6 K€.

Budget annexe Crématorium

La présente décision modificative ne concerne que le volet comptable de la section d'investissement. Il s'agit de créer un chapitre opération pour les travaux d'extension du site (cela au regard de la pluri annualité du projet).

Budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux

Les ajustements sont principalement des écritures en section d'exploitation :

- abandon partiel des crédits pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la mise en œuvre a pris du retard (33 K€, réinscrit au BP 2020)
- annulation de la programmation de la subvention du budget principal au vu des délais de mise en œuvre de cette étude (à revoir pour le BP 2020).

Régie Energies Renouvelables

Les ajustements concernent notamment l'inscription d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du CRER pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les futurs vestiaires de Pissardant (4,5 K€).